

Addenda à l'AIB : UGMOQ-000303, le 12 février 2018

(Mise à niveau du système sanitaire, phase 2)

Section 8. Description du projet

Ajout au projet :

- Retrait et installation de toilettes sèches fournies par l'Agence Parcs Canada sur 6 sites de camping de Rivière-à-la-Pêche (boucles A, B, C, D, E et F). L'installation de ces équipements secondaires est justifiée par la nécessité d'accès au public à des installations sanitaires d'urgence en cas de problème temporaire aux infrastructures sanitaires permanentes.

Les cabinets à fosse sèche (toilettes sèches), considérés comme des systèmes non étanches, doivent être situés à au moins six mètres des autres locaux ou conduites sous-terraines de drainage, 15 mètres d'un lac, d'un cours d'eau, d'un étang ou d'un marais, trois mètres du haut d'un talus et deux mètres des arbres (Québec, 2015). Lors des périodes de mise en utilisation, les matières fécales devraient être recouvertes de chaux ou d'une substance équivalente au moins une fois par jour (CSST, 2000).

L'aménagement prévoit, sans s'y limiter, le déboisement manuel du site, le creusage manuel de fosses sèches de 1,2 m de profondeur, 1,2 m de longueur et 1 m de largeur, le transport et l'installation du cabinet préconstruit incluant soubassement, plancher, siège, abri et tertre. L'aménagement du cabinet à fosse sèche devra respecter, en tous points, les paramètres de la section XI du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Q-2, R.22 (Québec, 2015).

Section 9. Composantes valorisées susceptibles d'être touchées

Ajout :

9.1 Ressources naturelles

La portée de l'ajout au projet sur les ressources naturelles prend en considération les éléments significatifs suivant :

9.1.1 Retrait des cabinets à fosses sèches existants et réhabilitation des sites

9.1.2 Installation de nouveaux cabinets à fosses sèches

9.2 Ressources culturelles

Retrait mention : « pas de ressources culturelles dans le secteur des travaux ».

Modifié par :

Voir à l'application des mesures d'atténuation et recommandations effectuées par l'Archéologue Martin Perron de la Direction de l'archéologie et de l'histoire et de la Direction Générale des Affaires Autochtones et du Patrimoine Culturel de l'Agence Parcs Canada (Annexe 2 : Avis Archéologique du 9 mars 2018, 3^e révision).

Ajout :

- En cas de découvertes fortuites de ressources culturelles effectuées en l'absence d'un archéologue, le responsable du projet et/ou le maître d'œuvre des travaux devront impérativement suspendre les travaux dans le secteur immédiat de la découverte et aviser le conseiller en gestion des ressources culturelles de l'unité de gestion et l'équipe d'archéologie terrestre de Parcs Canada qui prendront alors les mesures nécessaires pour protéger et conserver la ou les dites ressources.
- L'entrepreneur devra s'abstenir de tous travaux qui endommageraient ou détruiraient ces ressources culturelles jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'autorisation formelle du Représentant de Parcs Canada de se remettre à l'œuvre. L'objet de cette découverte, quel qu'il soit, est et demeure la propriété exclusive du Gouvernement du Canada.

9.5 Influence géographique, nature et périodes pendant laquelle les impacts doivent être évalués

Section 10. Analyse des effets

Ajout :

L'eau de surface et les nappes d'eau souterraines peuvent être affectées par la mise en place d'infrastructures telles qu'un cabinet à fosse sèche, un puits absorbant et par la présence d'un drainage inadéquat vers un milieu aquatique. L'étendue de ces impacts est jugée ponctuelle, de durée temporaire et d'intensité mineure. Considérant l'utilisation occasionnelle et ponctuelle de ces ouvrages, l'impact global des travaux sur les composantes de qualité de l'eau est jugé peu préoccupant.

L'installation du cabinet à fosse sèche nécessite une attention particulière et le respect des normes établies en ce qui a trait à la protection des eaux de surfaces et sous-terraines. L'évaluation de la charge d'utilisation et le respect des normes d'aménagement, particulièrement en ce qui a trait aux distances horizontales à respecter avec le drainage, les cours d'eau, milieux humides et lacustres ainsi qu'aux profondeurs de creusage d'installation et du niveau de la nappe phréatique affleurante demeurent les aspects les plus importants à considérer dans la réalisation de ces projets.

Section 11. Mesures d'atténuation

Ajout :

11.5 Remise en état des anciens sites de cabinets à fosse sèche

- S'assurer de remettre à l'état naturel les anciens sites de toilettes sèches en effectuant le pompage des matières résiduelles (si nécessaire), retirer les structures de bois dans le sol et assurer le comblement des zones excavées et le nivelage des sols.
- Le remaniement des pentes doit considérer un maximum de 1(v) : 2(h) afin d'éviter les zones d'érosion et de faciliter la végétalisation naturelle.
- Privilégier le recouvrement des surfaces perturbées à l'aide de 5 à 15 cm de terre végétale mise en réserve ou récupérée localement afin d'assurer la reprise de la végétation herbacée et arbustive.
- (Optionnel) Procéder à des ponctions d'arbres < 1m de hauteur de façon à accélérer la reconstitution de l'étage arborescent de végétation.

11.6 Installation de cabinets à fosse sèche

- Respecter les normes environnementales établies pour l'aménagement d'un cabinet à fosse sèche. S'assurer dans la conception de considérer la charge prévue d'utilisation, les distances avec les milieux aquatiques à respecter, les profondeurs visées et les distances à maintenir avec la nappe d'eau affleurante en effectuant un sondage préliminaire.
- Inspecter les ouvrages de cabinets d'aisance et en effectuer l'entretien régulièrement.
- Assurer le verrouillage des cabinets à fosse sèche du camping lorsque l'utilisation par le public n'est pas nécessaire et essentiel au maintien de la prestation de service.

Section 17. Experts consultés

Ajout :

Ministère/organisme/institution Agence Parcs Canada, Parc national de la Mauricie Services aux visiteurs	Date de la demande 7 février 2018
Nom de l'expert Daniel Beaudoin	Titre Chef d'équipe III, Services aux visiteurs
Coordonnées 702, 5 ^e Rue, Shawinigan (Qc) G9N 1 ^{er} Daniel.Beaudoin@pc.gc.ca Tél. : (819) 536-2638 p. 244 Télécopieur : (819) 536-3661	
Domaine ou sujet pour lequel l'expertise était demandée Compléments d'information concernant la fréquence d'utilisation des toilettes sèches du camping.	
Réponse : Voir informations soumises à l'annexe 1 de l'ADDENDA du 12 février 2018.	

Ministère/organisme/institution Parcs Canada, Direction de l'archéologie et de l'histoire Direction générale des affaires autochtones et du patrimoine culturel (DGAAPC)	Date de la demande 14 janvier 2018
Nom de l'expert Martin Perron	Titre Archéologue de projet – IIF Ph.D..
Coordonnées 30, rue Victoria, Gatineau (Qc) J8X 0B3 Martin.Perron@pc.gc.ca Tél. : 819-420-9558 Cell. : 819-639-5623	
Domaine ou sujet pour lequel l'expertise était demandée Impact sur les ressources culturelles	
Réponse : Voir informations soumises à l'Avis Archéologique du 31 janvier 2018 (Annexe 2).	

Ministère/organisme/institution Agence Parcs Canada Gestion des politiques et des opérations de planification Direction générale des Politiques stratégiques et investissement	Date de la demande 16 mars 2018
Nom de l'expert Sébastien Bachmann	Titre Planificateur principal
Coordonnées 1899, Boulevard de Périgny, Chambly, Québec, J3L 4C3 Sebastien.Bachmann@pc.gc.ca Tél. 514-835-0420 Fax. 450-658-2428	
Domaine ou sujet pour lequel l'expertise était demandée Impact négatif envisagé sur les ressources culturelles bâties ou paysagères.	
Réponse : Aucun impact envisagé	

Section 20. Références

Commission de la Santé et de la Sécurité du travail du Québec. 2000. Campements temporaires en forêt. Direction de la prévention-inspection en collaboration avec le Comité paritaire de prévention du secteur forestier. Québec. 25 p. + annexes.

QUÉBEC. 2015. Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Loi sur la qualité de l'environnement, chapitre Q-2, r. 22, à jour au 1^{er} Avril 2015, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c 2015, pag. multiple.

**Addenda à l'AIB : UGMOQ-000303, le 12 février 2018
(Mise à niveau du système sanitaire, phase 2)**

Signatures et dates

Auteur de l'Addenda à l'AIB (François Auger)

Original signé (16 mars 2018)

Expert consulté (Martin Perron)

Original signé

Direction de l'UGMOQ (Nadine Blackburn)

Original signé (22 mars 2018)

Annexe 1. Procédure d'utilisation des toilettes sèches du Camping RALP

RE: Procédure utilisation - Toilette seche - Camping RALP

DE : Daniel Beaudoin

A : Marc-Olivier Caron

Date : 2018-02-12 15:01

Cc : Albert Van Dijk, Michel Hould, Annie Gehin, Francois Auger, Marc-Andre Valiquette

Bonjour Marc-Olivier.

L'utilisation des toilettes sèches sur les terrains de camping est réservée uniquement pour les périodes de pannes électriques où nos employés doivent fermer tous les bâtiments sanitaires. En dehors de ces périodes, je te confirme que les toilettes sèches sont barrées avec un cadenas Abloy. Ainsi on minimise l'utilisation de ces dernières, principalement en raison des odeurs mais aussi pour réduire les coûts d'entretien.

Leur présence en ces lieux est impérative pour une question évidente de qualité de service et d'environnement. Merci.

Daniel Beaudoin
Chef d'équipe III, Services aux visiteurs
Visitor Services Team Leader III
Parc national de la Mauricie | La Mauricie National Park
Parcs Canada | Parks Canada
702,5e Rue Shawinigan, Qc G9N 1E9
Téléphone | Telephone (819) 536-2638 poste 244
Télécopieur | Facsimile (819) 536-3661
www.parcscanada.gc.ca | www.parkscanada.gc.ca
Gouvernement du Canada | Government of Canada

Conserver, restaurer et se rapprocher de la nature | Conserve, Restore and Connect with Nature

Annexe 2. Avis Archéologique



AGENCE PARCS CANADA
DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE L'HISTOIRE

AVIS ARCHÉOLOGIQUE
PARC NATIONAL DE LA MAURICIE
Remplacement de six systèmes de traitement des eaux usées, Phase 4
Camping Rivière-à-la-Pêche (Projet n° P21947/26853)

Martin PERRON
Archéologue, DGAAPC, DAH
Bureau National, Gatineau
Transmission originale le 31-01-2018
2^e révision le 19-02-2018
3^e révision le 09-03-2018

Résumé

L'Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec souhaite réaliser le remplacement de six systèmes septiques dans le secteur du camping Rivière-à-la-Pêche au Parc national de la Mauricie. Le projet nécessitera la mise en place d'importants travaux d'excavation et de déboisement pour l'installation des fosses scellées et des champs d'épuration. Cet avis archéologique présente la description des travaux envisagés, dresse le bilan du potentiel archéologique connu et présumé dans le secteur visé par les travaux et évalue si des mesures de mitigation devront ou non être appliquées avant la mise en œuvre des travaux.

DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGÉS AU CAMPING RIVIÈRE-À-LA-PÊCHE

Dans le cadre du programme d'investissement pour les infrastructures fédérales, l'unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec planifie le remplacement de six systèmes de traitement des eaux usées pour les besoins du camping Rivière-à-la-Pêche situé dans le secteur nord-est du Parc national de la Mauricie (Fig. 1). La phase conceptuelle du projet a été complétée en décembre 2017 par SNC Lavalin et précédée d'une campagne de forages géotechniques réalisée en octobre 2017. Les forages, effectués sans consultation préalable avec le Service d'archéologie terrestre de Parcs Canada, ont permis de caractériser la nature et la compacité des sols et d'évaluer la qualité du drainage pour déterminer si les emplacements visés par les travaux étaient adéquats pour accueillir l'installation des systèmes septiques (voir le rapport technique des Consultants S.B., novembre 2017).

Les travaux envisagés au camping Rivière-à-la-Pêche en 2018 visent cinq boucles du camping ainsi que le pavillon d'accueil et englobent les éléments suivants (M.-O. Caron, courriel daté du 27-02-2018):

- **Pavillon Rivière-à-la-Pêche (sites 1 et 23) (fig. 2) :**
 - Enlèvement des fosses au pavillon et au garage (une sur chaque site);
 - Installation de nouvelles fosses pour le pavillon et le garage. La dimension des fosses est de 15m²;





- Installation d'une station de pompage au pavillon;
 - Installation d'un nouveau champ Enviro-Septic au pavillon pour les 2 fosses. Un déboisement sera nécessaire. Le système enviro-septic double couvrira une superficie au sol de 322m² (deux fois 161m²). La profondeur de l'excavation est estimée à un peu moins de 2m. (SNC Lavalin 2017, Plan C01-01-24);
 - Installation de nouveaux conduits entre le pavillon et la fosse et entre la fosse du garage et la station de pompage;
 - Les champs d'infiltrations existants du pavillon et du garage resteront en place.
- **Camping Rivière-à-la-Pêche, Boucle A (site 2)** (fig. 3) :
- Enlèvement de la fosse existante et remblayage;
 - Installation d'une nouvelle fosse à l'emplacement de l'ancien bloc sanitaire;
 - Installation d'un nouveau champ Enviro-Septic d'une superficie au sol de 125m² sur le champ d'infiltration existant (déboisement nécessaire) (SNC Lavalin 2017, Plan C02-2-24);
 - Remplacement d'une toilette sèche; remblai à l'emplacement de la toilette existante et le nouvel emplacement est situé sur l'emplacement de l'ancien bloc sanitaire.
- **Camping Rivière-à-la-Pêche, Boucle B (site 3)** (fig. 4) :
- Installation d'une nouvelle fosse scellée en fibre de verre de 12m² à l'emplacement du champ d'infiltration existant;
 - Installation d'un nouveau champ Enviro-Septic d'une superficie au sol de 114m² sur un nouvel emplacement. Des travaux de déboisement seront nécessaires (SNC Lavalin 2017, Plan C03-3-24);
 - Remplacement d'une toilette sèche; remblai à l'emplacement de la toilette existante et le nouvel emplacement est situé sur l'emplacement de l'ancien bloc sanitaire.
- **Camping Rivière-à-la-Pêche, Boucle C (site 4)** (fig. 5) :
- Installation d'une nouvelle fosse en fibre de verre de 12m² en partie sur l'emplacement du champ d'infiltration existant;
 - Installation d'un nouveau champ Enviro-Septic d'une superficie de 114m² sur le champ d'infiltration existant et le chemin existant (déboisement nécessaire);
 - Remplacement d'une toilette sèche; remblai à l'emplacement de la toilette existante et le nouvel emplacement est situé sur l'emplacement de l'ancien bloc sanitaire;
 - Déplacement d'un chemin d'accès; déboisement nécessaire, utilisation de matériaux granulaires et excavation en surface (SNC Lavalin 2017, Plan C04-04-24).
- **Camping Rivière-à-la-Pêche, Boucle D (site 22)** (fig. 6) :
- Enlèvement de la fosse et de la station de pompage existantes puis remblayage;
 - Enlèvement des cellules de traitement existantes et reprofilage du terrain avec le matériel en place;
 - Installation d'une nouvelle fosse en fibre de verre de 12m² (déboisement nécessaire);





- Installation d'un nouveau champ Enviro-Septic d'une superficie de 92m² (déboisement nécessaire) (SNC Lavalin 2017, Plan C04-22A-24);
 - Remplacement d'une toilette sèche; remblai à l'emplacement de la toilette existante et le nouvel emplacement est situé sur l'emplacement de l'ancien bloc sanitaire
- **Boucles E et F (nouvelle intervention)**
- Sur chacun des sites, on prévoit le remplacement d'une toilette sèche; remblai à l'emplacement de la toilette existante et le nouvel emplacement reste à déterminer au chantier.

De manière générale, les travaux envisagés par l'UG viseront l'installation de nouveaux champs septiques et de toilettes sèches, du déboisement, un détournement de route et le retrait des systèmes septiques en fin de vie sur les sites qui accueilleront les nouveaux champs de polissage à l'emplacement même des actuels. Les boucles qui accueilleront de nouveaux champs de polissage en périphérie des systèmes existants conserveront les installations désaffectées enfouies sur place.



Figure 1. Localisation du camping Rivière-à-la-Pêche dans le secteur nord-est du Parc national de la Mauricie. (crédit Google Earth).

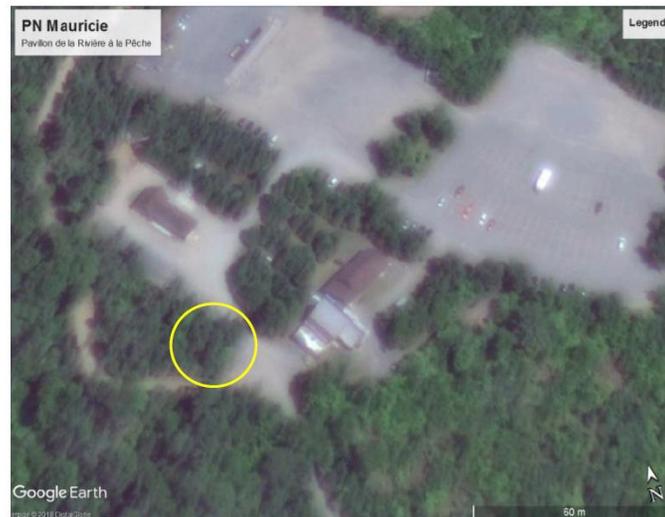


Figure 2. Pavillon d'accueil de Rivière-à-la-Pêche. Localisation des travaux proposés d'après le plan SNC Lavalin 2017, C01-01-24. (crédit Google Earth).



Figure 3. Camping Rivière-à-la-Pêche, boucle A. Localisation des travaux proposés d'après le plan SNC Lavalin 2017, C02-2-24. (crédit Google Earth).



Figure 4. Camping Rivière-à-la-Pêche, boucle B. Localisation des travaux proposés d'après le plan SNC Lavalin 2017, C03-3-24. (crédit Google Earth).



Figure 5. Camping Rivière-à-la-Pêche, boucle C. Localisation des travaux proposés d'après le plan SNC Lavalin 2017, C04-04-24. (crédit Google Earth).





Figure 6. Camping Rivière-à-la-Pêche, boucle D. Localisation des travaux proposés d'après le plan SNC Lavalin 2017, C04-22A-24. (crédit Google Earth).

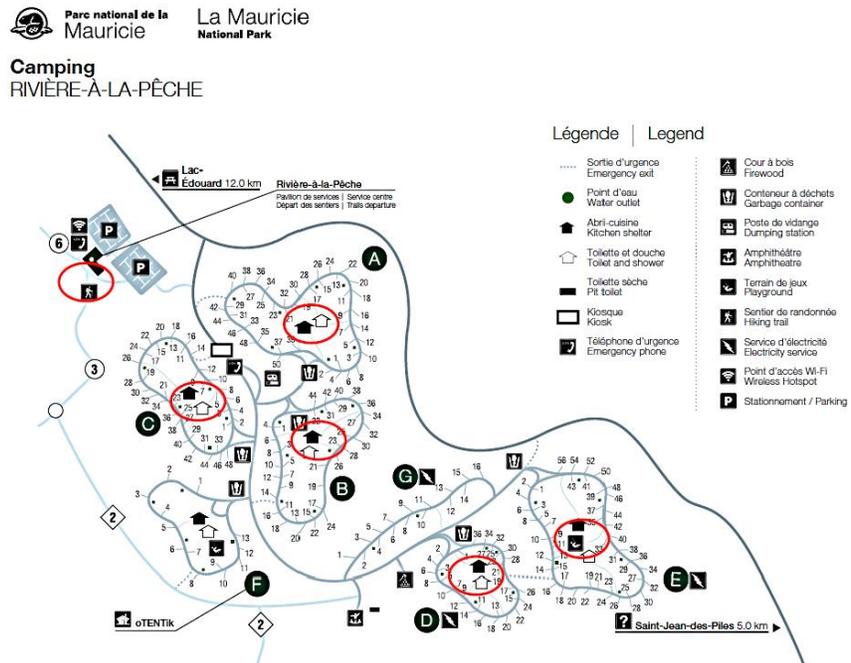


Figure 7. Camping Rivière-à-la-Pêche. Plan de localisation général des travaux proposés par l'unité de gestion.

APERÇU DU POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

Les sources historiques et archéologiques sont peu bavardes au sujet de l'histoire de l'occupation humaine du secteur du camping Rivière-à-la-Pêche. Or, pour reprendre une réflexion menée par l'archéologue Michel Plourde lors d'une campagne d'inventaire archéologique entreprise sur les sites des boucles F et G du camping « *la zone touchée par les travaux montre, dans une certaine mesure, des caractéristiques favorables à l'occupation humaine ancienne, à savoir une topographie relativement plane et des sols bien drainés. Or, le fait que les lieux se trouvent aujourd'hui à bonne distance de cours d'eau atténue passablement le potentiel archéologique. Toutefois, il peut être intéressant de considérer le fait que l'environnement s'est considérablement modifié depuis la dernière glaciation. Ainsi, on peut constater que le camping de Rivière-à-la-Pêche, qui se trouve aujourd'hui à une altitude moyenne de 150-160 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer, aurait pu se trouver sur les marges de la mer de Champlain vers 10 000 ans avant aujourd'hui, soit à l'époque du peuplement initial (humain) du Québec (fig. 9). À l'approche de nouveaux travaux d'aménagement, une étude de potentiel archéologique construite à partir de documents cartographiques, des données géomorphologiques et de sources ethnohistoriques et archéologiques pourrait alors permettre l'identification de ces zones d'occupation potentielle, ainsi que de tout autre lieu favorable à l'installation de groupes humains au cours de la période paléohistorique* » (Plourde 2002). À cela, j'ajouterais que ce secteur se trouve à moins de 300m à l'ouest de la rivière Saint-Maurice dont le volume a jadis été beaucoup plus imposant et les berges plus près du secteur du camping. Le camping se trouve également au nord du « bassin lacustre de l'est », soit un réseau de lacs (Des Piles, aux rats, la Pêche, Isaïe) et de portages formant un arc de cercle qui devaient joindre autrefois la Saint-Maurice (fig. 8). (SARN 1973, 5A3)



Figure 8. Parc national de la Mauricie. Segment du bassin lacustre de l'est. Réseau de lacs, de rivières et de portages communiquant avec la rivière Saint-Maurice.



L'inventaire archéologique réalisé par Michel Plourde sur les boucles F et G du camping Rivière-à-la-Pêche en 2002 n'avait livré aucune trace d'occupation humaine (Plourde 2002).

Toutefois, le potentiel de découverte demeure. Les forages géotechniques commandés par l'unité de gestion en octobre 2017 ont notamment permis de documenter une série de sols en place dans les secteurs visés par les travaux de construction et de démantèlement des systèmes de traitement des eaux usées. La caractérisation des sols exhumés dans les sondages S-1 à S-4 indique clairement la présence d'horizons propices à l'occupation humaine dans les premiers 30 à 40 cm sous la surface. Les niveaux plus profonds, essentiellement composés de sable et de silt, pourraient correspondre à d'anciens niveaux de plages (Consultants S.B. 2017, description des sondages S-1 à S-4).

Quant à la période historique, nous savons que près de 50% du territoire actuellement occupé par le parc de la Mauricie a fait l'objet d'une exploitation forestière intensive au 19^e siècle et que plusieurs terres en bordure de la Saint-Maurice furent exploitées à des fins agricoles (SARN 1981, 5B3-5B6). Le camping Rivière-à-la-Pêche est également situé à moins de deux kilomètres au sud de l'ancien Club de Chasse et Pêche Fish & Game Club fondé en 1964 (Fig. 10). Le secteur pourrait théoriquement avoir attiré chasseurs et pêcheurs.

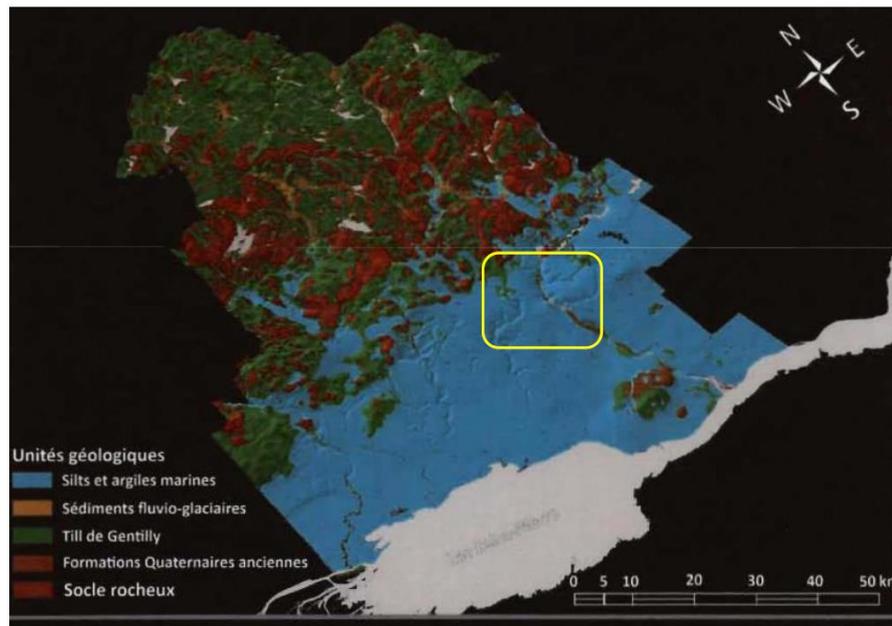


Figure 9. Les basses terres du Saint-Laurent dans la région de Trois-Rivières et du Parc national de la Mauricie lors de l'épisode de la mer de Champlain il y a environ 10 000 ans A.A. (Légaré-Couture 2013, figure 5.5).

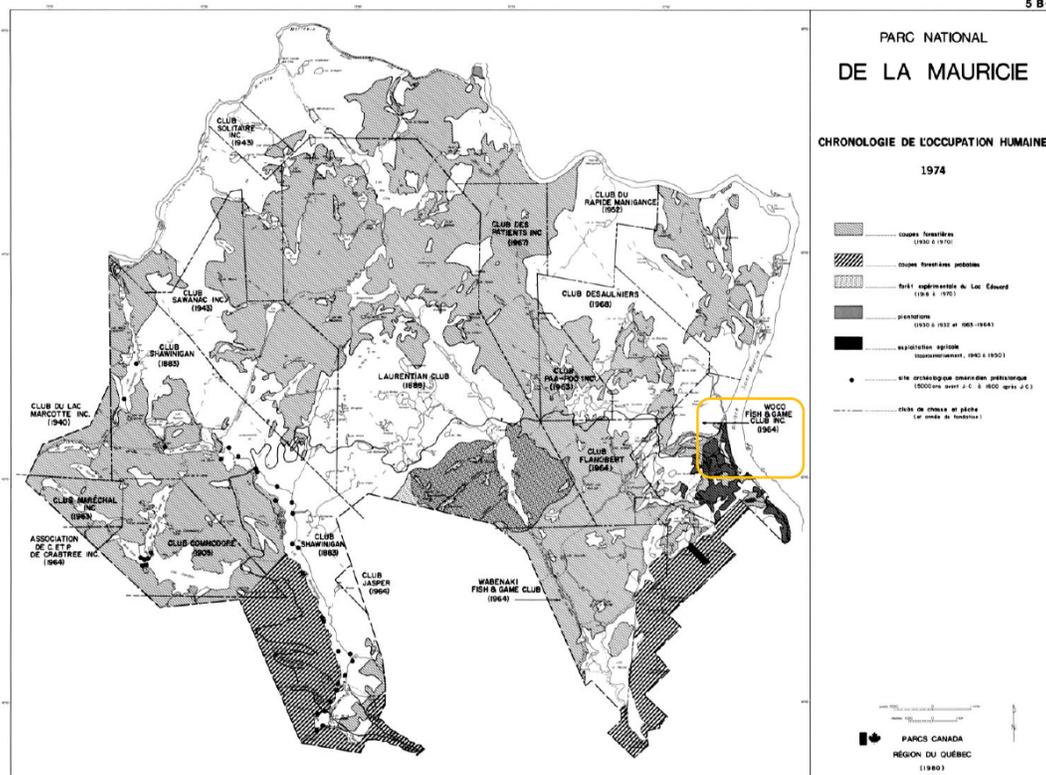


Figure 10. Plan de localisation des clubs de chasse et pêche autrefois situés sur le territoire du Parc national de la Mauricie. (Parcs Canada 1974).

RECOMMANDATIONS ARCHÉOLOGIQUES

À la lecture des plans et devis fournis par l'unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec, le Service d'archéologie terrestre de Parcs Canada estime que les travaux proposés pour l'installation des six nouveaux systèmes de traitement des eaux usées au camping Rivière-à-la-Pêche présentent une menace faible à moyenne pour la découverte de potentielles ressources culturelles. L'inventaire archéologique réalisé par Michel Plourde en 2002 sur les boucles F et G du camping s'était peut-être avéré nul, mais le potentiel de découverte archéologique demeure, notamment pour la période paléohistorique, en raison de la relative proximité du camping des berges de la rivière Saint-Maurice. Les travaux planifiés sur les sites 1, 3, 22 et 23 (Pavillon, Boucle B et Boucle D) sont ceux qui retiennent le plus notre attention en raison du déboisement et des travaux d'excavation prévus dans des secteurs reconnus comme étant « non-perturbés » par des travaux d'infrastructures antérieurs. Les travaux prévus aux sites 2 et 4 (Boucles A et C) ne généreront aucun impact notable, puisqu'ils se dérouleront sur des empreintes déjà perturbées. Seul le tronçon de route qui sera détourné



à la Boucle C devra potentiellement être expertisé. En somme, le Service d'archéologie terrestre de Parcs Canada recommande la tenue d'un inventaire archéologique par sondages en amont des travaux d'installation des nouveaux systèmes septiques et de déboisement qui se dérouleront sur les sites 1, 3, 22 et 23. Les sondages, d'une dimension de 50cm de côtés, devront être implantés à 10 mètres d'intervalle et excavés jusqu'au sol stérile. Deux sondages supplémentaires pourraient s'ajouter dans le cas où les toilettes sèches prévues aux boucles de camping E et F seraient implantées dans des secteurs vierges et non-perturbés par des travaux antérieurs. Quant aux zones d'entreposage des matériaux et les aires de circulation des véhicules, l'unité de gestion privilégiera les emplacements aménagés tels que les sites de camping et les anciens emplacements de bâtiments démolis.

Pour conclure, les mesures de mitigation ci-jointes découlent de l'analyse des plans et devis soumis par le Parc national de la Mauricie au Service d'archéologie terrestre le 16 janvier 2018 et revus le 27 février 2018. Si la direction du parc devait apporter des modifications au projet, une nouvelle analyse d'impact de la part du Service archéologique sera requise.

CALENDRIER D'INTERVENTION ET MESURES ATTÉNUANTES AUX RECOMMANDATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Les travaux prévus au camping de Rivière-à-la-Pêche débuteront dans la semaine du 30 avril 2018 pour les sites 1 et 23 (pavillon de services et garage) et les sites 3 et 22 (boucles B et D, installation des champs de polissage) soient les principaux emplacements visés par nos recommandations. L'amorce des travaux complets prévus aux sites 2, 3, 4 et 22 est fixée à la semaine du 4 juin 2018. **Si jamais le sol était encore gelé dans la semaine du 30 avril et qu'il nous était impossible de réaliser notre inventaire archéologique par sondages de façon manuelle, des travaux d'excavation mécanique pourraient aller de l'avant sous une étroite surveillance archéologique aux sites 1, 23, 3 et 22. L'inventaire archéologique par sondages devra être complété sur les emplacements visés par les travaux de juin avant la mise en branle de ces dits travaux.**

En revanche, si les sols sont dégelés en avril, nous opterons pour l'inventaire archéologique par sondages sur l'ensemble des sites visés nécessitant une intervention archéologique (en coordination avec l'excavation mécanique) afin de les dégager de toutes contraintes archéologiques pour les travaux d'avril et l'amorce complète des travaux en juin 2018.



CONTACTS

Martin Perron, Archéologue

Direction de l'archéologie et de l'histoire
Direction Générale des Affaires Autochtones et du Patrimoine Culturel, Parcs Canada
30, rue Victoria, Gatineau (Qc), J8X 0B3
martin.perron@pc.gc.ca
Tél : (819) 420-9558/819 639-5623

Virginia Sheehan, Archéologue – Gestionnaire du Bureau National

Direction de l'archéologie et de l'histoire
Direction Générale des Affaires Autochtones et du Patrimoine Culturel, Parcs Canada
30, rue Victoria, Gatineau (Qc), J8X 0B3
virginia.sheehan@pc.gc.ca

Sébastien Bachmann, Conseiller en gestion des ressources culturelles

Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec
Sebastien.bachmann@pc.gc.ca
Tél : (514) 835-0420

Marc-Olivier Caron, Agent des services techniques et chargé de projet

Gestion des biens - Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec
Parcs Canada
50 Chemin du Lac-Goulet, St-Mathieu-du-Parc (Québec) G0X 1N0
marc-olivier.caron@pc.gc.ca
Téléphone : (819) 532-2285 Poste 250

Références citées

Consultants Stéphane Bergeron (2017). *Rapport de caractérisation géotechnique du site et installation septique au Parc national de la Mauricie, Novembre 2017*. (En Annexe A du document de SNC Lavalin 2017).

Légaré-Couture, G. (2013). *Hydrostratigraphie et modélisation géologique 3D du sud-ouest de la Mauricie*, mémoire de maîtrise inédit, UQTR. Trois-Rivières.

Plourde, M. (2002). *1036G - Parc National de la Mauricie - Rivière-à-la-pêche, camping, surveillance archéologique 2002*, Rapport soumis à Parcs Canada, Québec.

SARN (1981). Parc national de la Mauricie. *Synthèse et analyse des ressources naturelles, volume 1*, Service de la Conservation des Ressources Naturelles, Parcs Canada – Région de Québec, Québec.

SNC Lavalin (2017). *Parcs Canada, Parc national de la Mauricie. Devis pour soumission pour le remplacement de 6 systèmes de traitement des eaux usées – Phase 4, Projet P21947/26853*, Montréal, Décembre 2017.



